

# HAUTE-ISLE

## BULLETIN D'INFORMATION

JANVIER A DÉCEMBRE 2022

(n° 26)



P. 1

Le mot de l'équipe municipale



P. 2

Actualités municipales



P. 7

Travaux et projets



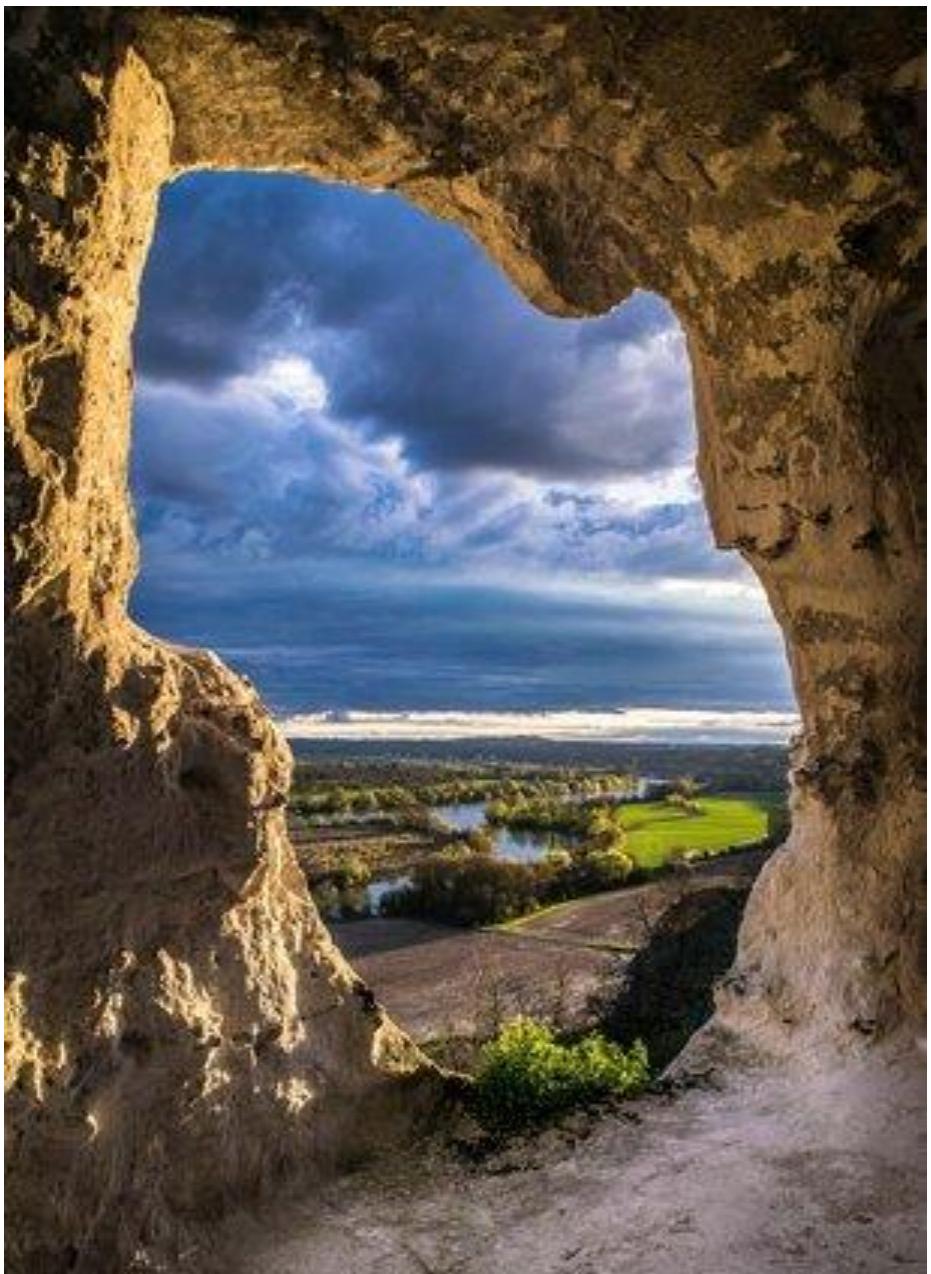
P. 8

Temps festifs et Loisirs



P. 12

Informations pratiques



## LE MOT DU MAIRE



Après les contraintes sanitaires, en 2020 et 2021, l'année en cours a été principalement marquée en juillet par l'écroulement d'une partie du piton amenant jusque sur le trottoir de la mairie un important morceau de calcaire de 9 tonnes.

Les nombreuses obligations sécuritaires liées à cet évènement ont bien évidemment perturbé le fonctionnement des services de la commune et modifié pour quelques temps nos relations avec les habitants.

Nous avons travaillé lors de très nombreuses réunions et contacts, avec les services de la préfecture, du département, du parc régional du Vexin, de la communauté de communes, et espérons que les travaux de mise en sécurité pourront être réalisés début 2023 en fonction, bien sûr des conditions climatiques.

En attendant, et avec d'autres moyens (internet, téléphones, rendez-vous programmés...) le conseil municipal, le secrétariat et moi-même restons totalement à votre écoute pour la bonne marche de notre village.

Je vous souhaite à toutes et tous, de bonnes fêtes de noël, et une très heureuse nouvelle année.

Alain ERRARD

# Actualités municipales



## ELECTIONS – PERMANENCE PROCURATION DE LA GENDARMERIE EN MAIRIE

Cette année ont eu lieu les élections présidentielles et législatives.

Afin de faciliter le dépôt des procurations, notamment pour nos anciens et/ou personnes rencontrant des difficultés à se déplacer, la référente communale de la gendarmerie de Magny en Vexin s'est déplacée en Mairie d'Haute-Isle le temps d'une journée pour recueillir vos demandes.

Ce fut également l'occasion pour certains d'entre vous de faire connaissance avec elle et d'échanger sur d'autres sujets que les procurations.

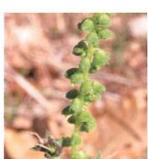
Nous la remercions pour cette initiative.



## LUTTE CONTRE L'AMBROISIE A FEUILLE D'ARMOISE

La destruction de l'ambroisie est devenue obligatoire par arrêté préfectoral n° 2022-106 du 14 juin 2022. (Arrêté disponible sur le site internet de la commune).

Les ambroisies à feuilles d'armoise, à épis lisses et trifides sont des plantes invasives dont le pollen allergisant constitue un risque important et réel pour la santé publique, il suffit de quelques grains de pollen d'Ambroise par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent.



Fleurs mâles  
sur le long de l'épi



De 15 cm à 2 m de hauteur



Tige velue  
verte à rougeâtre



Feuille  
profondément découpée

### NE LA CONFONDEZ PAS !

#### ► Armoise commune



⇒ face inférieure grise-argentée et odeur marquée quand on la froisse

#### ► Armoise annuelle



⇒ feuille finement découpée et odeur forte quand on la froisse

#### ► Ambroisie à feuilles d'armoise



⇒ feuille découpée, verte des deux côtés et sans odeur

### QUE FAIRE ?

#### La plante doit être éliminée

- Par arrachage de préférence avant floraison et avant la grênaison (avec port de gants)
- Par un fauchage de préférence avant floraison
- En empêchant son installation par technique de végétalisation

#### Signalez-la

Sur la plateforme de signalement ambroisie :



- [www.signalement-ambroisie.fr](http://www.signalement-ambroisie.fr)
- L'application mobile Signalement ambroisie
- Email : [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)
- Téléphone : 0 972 376 888

### INFORMEZ-VOUS

Risque allergique aux pollens partout en France : [www.pollens.fr](http://www.pollens.fr)

Tout sur l'ambroisie : [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info)



Contact : [observatoire.ambroisie@fredon-france.org](mailto:observatoire.ambroisie@fredon-france.org)  
Tél : +33 (0)1 53 83 71 75

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



FREDON Ile de France :  
accueil@fredonidf.com  
Tél : 01 56 30 00 20  
[www.fredonidf.com](http://www.fredonidf.com)



## MAISON FRANCE SERVICE

Depuis cet été, une maison France-service a ouvert ses portes à Magny-en-Vexin dans les locaux de la CCVVS (12 rue des frères Montgolfier). Vous y serez accueilli par 2 agents qui pourront vous aider dans vos démarches administratives (retraite, assurance maladie, impôts, pré-demande CNI, passeports, cartes -grises, création de comptes sur site internet de l'administration, accès libre à un poste informatique...).

Sur Rendez-Vous au 01 82 31 20 94, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Une permanence aura lieu une fois par mois à Vétheuil à compter de janvier 2023 dont les horaires d'ouvertures ne sont pas encore connus à ce jour.

En prévision des déclarations de revenus en 2023, imposant la déclaration pour tous sur internet, vous pourrez prendre rendez-vous avec ces 2 agents afin qu'ils vous aident dans la création d'un adresse mail, d'un compte service-public et par la suite faire votre déclaration en ligne.

## L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS

Depuis le 15 novembre 2022, la France connaît une situation très préoccupante au regard de la situation épidémiologique d'influenza aviaire. A ce titre tous les propriétaires d'oiseaux et volailles de basses-cours doivent transmettre en Mairie la liste de ces animaux dont ils sont propriétaires.

Les mesures sanitaires à mettre en œuvre sont les suivantes : mise à l'abri des volailles et ou mise sous filet des basses-cours, interdiction de rassemblement d'oiseaux (pour des concours par exemple), surveillance clinique quotidienne, limiter l'accès de la basse-cour, protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'eau de vos volailles, ne pas utiliser d'eau de mare, ruisseau, collecte de pluie pour le nettoyage de la basse-cour. Nettoyage des mains, vêtements, matériels à l'eau chaude et détergent lorsque vous quittez votre basse-cour.

## EBOULEMENTS



Fig. 01 et Fig. 02 : localisation de l'éboulement du 24 juillet 2022

Un éboulement est survenu sur la commune de Haute-Isle (Val d'Oise) le dimanche 24 juillet 2022 à 12h55.

Selon les premières observations des équipes de la gendarmerie et de la SMP (ex-GRIMP) venues sécuriser le périmètre, une masse de roches d'environ 20 m<sup>3</sup> s'est détachée de la partie orientale de l'éperon crayeux n°2 situé à l'amont de la mairie et de l'église troglodytique (Fig. 1). Un bloc rocheux de plusieurs tonnes a dévalé le versant en frôlant les murs de la mairie et a atteint la route départementale 913 et ses abords.

Face à la menace de nouveaux éboulements, la commune de Haute-Isle a été contrainte de mettre en place les mesures suivantes à l'initiative et sous la responsabilité de Monsieur le Maire :

- interdiction d'accès au GR2 et aux pitons sur Haute-Isle (arrêté municipal 2022/06 du 25/07/2022)
- la fermeture de la mairie au public (depuis le 25/07/2022) ;
- instauration du télétravail pour le personnel administratif ;
- un rétrécissement de chaussée qui est toujours d'actualité (arrêté municipal 2022/07 du 26/07/2022) ;
- un arrêté de péril interdisant à une riveraine d'occuper son domicile (arrêté municipal 2022/08 du 02/08/2022) ;

Plusieurs audioconférences ont eu lieu avec pluralité d'acteurs mais de nombreuses questions restent en suspens notamment sur le financement et la responsabilité de chacun.

La commune de Haute-Isle après de nombreux appels restés sans réponse et un courrier recommandé a obtenu un entretien avec le PNR pour connaître sa position en sa qualité de président du PNR du Vexin français, et ses projets quant au traitement de ce dossier.

En effet, la commune et ses administrés subissent les contraintes liées à la convention mise en place, se plient volontiers aux différentes demandes, les anticipant même. Elle a d'ailleurs mis en place, avant toute demande, une réduction de la pollution lumineuse par l'extinction anticipée de l'éclairage public, et ce dès 2021.

Supportant toutes les contraintes d'une convention interventionniste du PNR qui en a la jouissance, le conseil municipal souhaite connaître les responsabilités de tous les intervenants concernés.

Suite à une étude du CEREMA en date de 2009, Monsieur le Préfet du Val-d'Oise a prescrit l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvement de Terrain. Ce plan aurait dû être établi dans les 3 ans, prévoyant les risques mais également les responsabilités de chacun des acteurs

Par sa taille, la commune n'est pas suffisamment à l'aise financièrement pour assumer seule une charge financière du montant total des travaux de sécurisation de l'éperon rocheux.

Elle estime que le PNR ayant la jouissance de son territoire, il semblerait logique qu'il assume les frais financiers ayant trait aux pitons rocheux classés ou inscrits, que ce soit dans leur préservation, leur entretien, leur mise en sécurité et, tout autre dommage causé sur ou par ces sites.

Il faut préciser que la commune de Haute-Isle a été informée juste avant l'intervention du débardage par hélicoptère pour l'entretien des pitons rocheux par le PNR, le mercredi 02 février 2022, avec des vols stationnaires.

Eu égard au souffle et vibrations engendrés par ce mode opératoire, la commune sollicite donc le PNR afin que lui soit communiquée l'étude d'impact éventuel sur la stabilité des pitons rocheux, préalable et pour ce genre de travaux.

Pour faire suite, la commune a établi une demande de classement en Catastrophe Naturelle auprès de la Préfecture du Val d'Oise le 05/08/2022, mais n'a eu à ce jour aucun retour, ce qui la laisse perplexe eu égard à la célérité apportée par les Préfectures à en délivrer sur d'autres problématiques de même ampleur.

A ce-jour, le Conseil-Départemental du Val d'Oise a été désigné par la commune comme déléguatoire de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage pour entreprendre les travaux de sécurisation.

## PROPRIETAIRES DE CAVITES SOUTERRAINES (BOVES)

Il est rappelé aux propriétaires de cavités souterraines situées dans une zone d'aléa (cf PLU communal, disponible sur le site internet de la commune), qu'ils doivent assurer un entretien et une surveillance de leurs cavités.

### POUR LES ZONES EN ALEA FAIBLE :

#### Entretien de type courant :

- Gestion de la végétation en bordure de falaise
- Maîtrise des eaux de ruissellement
- Entretien spécifique des boves (ventilation régulière, actions sur les infiltrations, maîtrise des ruissellements et entretien de la végétation, entretien des confortations existantes dans la bove)
- En cas d'apparition de désordres significatifs faire appel à un expert

### POUR LES ZONES EN ALEA FORT :

#### Entretien de type courant :

- Gestion de la végétation en bordure de falaise
- Maîtrise des eaux de ruissellement
- Entretien spécifique des boves (ventilation régulière, actions sur les infiltrations, maîtrise des ruissellements et entretien de la végétation, entretien des confortations existantes dans la bove)
- En cas d'apparition de désordres significatifs faire appel à un expert

#### Surveillance :

Suivi visuel et suivi éventuel avec instrumentation

Surveillance systématique

Travaux de confortement adaptés si risques élevés

### POUR LES ZONES EN ALEA TRES FORT :

#### Entretien de type courant :

- Gestion de la végétation en bordure de falaise
- Maîtrise des eaux de ruissellement
- Entretien spécifique des boves (ventilation régulière, actions sur les infiltrations, maîtrise des ruissellements et entretien de la végétation, entretien des confortations existantes dans la bove)
- En cas d'apparition de désordres significatifs faire appel à un expert

#### Surveillance :

Suivi visuel et suivi éventuel avec instrumentation

Surveillance systématique

Travaux de confortement adaptés si risques élevés



## RAPPEL REGLEMENTATION

### Elagage des haies

#### **Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux :**

Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou sur les chemins ruraux.

#### **Par rapport aux réseaux aériens :**

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

### Déclaration de travaux

Vous êtes propriétaire ou locataire d'un bien et vous souhaitez effectuer des travaux, avant de commencer tous travaux vous devez consulter la réglementation en vigueur. Vous trouverez les informations sur le site internet de la Mairie dans l'onglet aménagement/urbanisme/démarches d'urbanisme. Une déclaration préalable devra impérativement être faite en Mairie pour des travaux ne relevant pas d'un permis de construire, comme par exemple :

- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, modification des ouvertures, fenêtre de toit),
- la réalisation d'une construction ou d'une extension, comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 40 m<sup>2</sup> inclus, de surface plancher (vêrande, garage, remise, abri de jardin, piscine),
- la réalisation ou la modification d'une clôture,
- la division de propriété,
- etc...

### Redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Le domaine public communal, qui se compose de l'ensemble des voiries propriétés de la Commune ainsi que de l'ensemble des trottoirs et autres espaces dont l'usage principal est affecté à la circulation des piétons. Il nécessite pour toute occupation, une déclaration en Mairie : travaux sur la voirie ou sur le trottoir, installation d'échafaudage, matériaux, benne.....

En fonction du type d'occupation, l'occupant peut être amené à payer une redevance d'occupation du domaine public ; son montant est fixé par décision du Maire ou délibération du Conseil Municipal le cas échéant.

Ce montant varie en fonction du type d'occupation, de la nature de l'activité, de la superficie occupée...

Les formulaires nécessaires pour déclarer toute occupation du domaine public communal sont à télécharger sur le site internet de la commune, en fonction de la nature de l'occupation (commerciale ou tournage) et de l'emprise ou non au sol (permission de stationnement ou de voirie).

Dans ces formulaires, vous trouverez également le montant des tarifs des redevances.

Le formulaire rempli et complété des pièces justificatives sera ensuite à transmettre en mairie (par mail ou au secrétariat de la mairie) au minimum 15 jours ouvrés avant la date de début de l'autorisation.

A l'issue de l'instruction de votre dossier, la Mairie vous accordera une autorisation d'occupation temporaire, assortie de prescriptions, du domaine public et vous recevrez le cas-échéant, une facture pour vous acquitter de la redevance due.

### Déclaration des chiens en Mairie

Certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Ces chiens sont classés en **2 catégories : chien d'attaque et chien de garde et de défense**. Si vous détenez un chien appartenant à l'une de ces 2 catégories, vous êtes soumis à certaines obligations.

Les éléments de reconnaissance de ces chiens de 1<sup>re</sup> catégorie sont définis par arrêté.

La détention d'un chien de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>ème</sup> catégorie est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence.

Si votre chien a moins de 8 mois et n'a en conséquence pas encore fait l'objet de l'évaluation comportementale, il vous est délivré un permis provisoire valable jusqu'au 1 an de votre chien.

Après, il faudra redemander un permis de détention valable sans limitation de durée.

Le fait d'être titulaire d'un permis provisoire ou définitif et de ne pas le présenter lors d'un contrôle de police est passible d'une amende d'un montant maximal de **450 €**.



## SMIRTOM COMPOSTEUR

Le SMIRTOM du Vexin s'engage dans la réduction des déchets. Le compostage des fermentescibles (épluchures de fruits et légumes, tontes, feuilles mortes...) est un des leviers pour atteindre cet objectif. La Région Ile de France et le SMIRTOM financent chacun un tiers de votre équipement. Un formulaire de commande pour les kits de compostage (1 composteur 300 ou 600 L, 1 bioseau et 1 aérateur) au format papier sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

L'achat des composteurs s'effectue directement par les habitants :

- Les habitants déposent leur bon de commande en Mairie, accompagné d'un justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- La Mairie transmet les bons de commande et les justificatifs de domicile au SMIRTOM du Vexin.
- Les kits de compostage sont livrés de façon groupée dans les Mairies
- Les habitants recevront une facture par mail (éventuellement par courrier) qui devra être réglée auprès du Trésor Public (par internet ou par courrier)



## NOUVEAUX ARRIVANTS – FORMALITES ADMINISTRATIVES

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en Mairie afin d'effectuer les démarches administratives suivantes :

- **Etablissement du contrat de distribution et facturation de l'eau potable** (Justificatif de domicile + Pièce d'identité des abonnés)
- **Communications municipales (newsletter, informations communales, intempéries)** (Coordonnées mail et téléphonique)
- **Pré-inscription scolaire (maternelle et primaire)** (Livret de famille, justificatif de domicile)
- **Arbre de Noël** (enfants résidents sur la commune entre 0 et 11 ans – résidents de plus de 70 ans inscrits sur les listes électorales et sous conditions de revenus)  
(Pièce d'identité + Justificatif de domicile + Livret de famille (pour les enfants) + Avis d'impôt sur le revenu (pour les anciens) )
- **Inscription sur les listes électorales** (Formulaire CERFA et ses pièces justificatives)
- **Recensement militaires (de 16 ans à 25 ans)** (Carte nationale d'identité française ou passeport valide+ Livret de famille à jour)
- **Déclaration des chiens**
- **Déclaration des animaux de basse-cour**



## RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES

Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans. Vous venez de vous faire recenser ? Soyez patient, votre ordre de convocation arrivera dans les prochains mois.

A partir de 7 mois suivant votre recensement en mairies, rendez-vous sur le portail [majdc.fr](http://majdc.fr) afin de créer votre compte. Vous y retrouverez toutes les informations nécessaires.

L'attestation de recensement que vous remet la mairie fait foi lors de la présentation à des examens, jusqu'à l'âge de 18 ans. Après, vous devrez avoir participé à la JDC, ou en être médicalement exempté.



**OBJETIF CITOYEN**

**LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS**

QUI?	Garçons et filles de nationalité française
OÙ?	À la mairie de ton domicile
QUAND?	Dès 16 ans
AVEC QUOI?	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
POURQUOI?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)</li> <li>- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)</li> <li>- pour l'inscription d'office sur les listes électorales</li> </ul>	

## ECOLE DES GRANDS-SAULES

Depuis la rentrée nos enfants ont participé à de nombreuses activités (la découverte du verger, promenades hebdomadaires des maternelles, visite d'exposition au château de La Roche-Guyon, Grande-Lessive, festival du livre, atelier sur la bande-dessinée...)

### Le Grand Saule » La Grande Lessive du 20 octobre 2022 « La couleur de mes rêves\*

La Grande Lessive est une installation artistique éphémère faite par toutes et tous autour de la Terre, au moyen de réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.) conçues à partir d'une invitation commune « La couleur de mes rêves ».

6



Cette 31ème édition a réuni 12 600 000 de participants dans des milliers de lieux situés dans 121 pays et 5 continents. L'école de LA ROCHE-GUYON est fidèle à ce rendez-vous bi-annuel (mars et octobre).

« La couleur de mes rêves » était l'invitation adressée à toute-s pour La Grande Lessive® du 20 octobre 2022. Le projet est d'accrocher au moyen de pinces à linge, sur un même fil, des réalisations au format A4 conçues par une infinité de personnes afin de représenter et d'évoquer maintes situations pour créer ou représenter la couleur de ses rêves. L'installation s'est faite sous les tilleuls menant au château. Prochain rendez-vous le jeudi 23 mars 2023 !



## ATELIERS ET ANIMATIONS POUR LES SENIORS

La commission Séniors de la CCVVS souhaite développer sa communication à destination des séniors.

Afin que chaque senior puisse recevoir, par mail, toutes les informations sur les ateliers et animations proposées sur l'ensemble du territoire de la communauté de commune, les séniors de la commune sont invités à nous faire parvenir par mail ([mairie-hauteisle@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauteisle@wanadoo.fr)) les coordonnées et leur accords pour recevoir directement toutes les informations par la CCVVS.

## Travaux et projets



## CIMETIERE – SUITE AMENAGEMENT PAYSAGER

A la rentrée de septembre la dernière partie du cimetière a été engazonnée afin d'harmoniser l'ensemble et de rendre ce lieu de receuillement plus agréable pour tous. Nous demandons à tous de veiller à la propreté et à la sérénité des lieux.



## TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE (SUITE)

### Rénovation de la porte d'entrée de l'église, de vitraux et des portes de la sacristie

La double porte en fer forgé permettant l'accès à l'église ainsi que certains vitraux dont les fixations étaient très endommagées ont été rénovés tout comme les portes de la sacristie. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise Gastine. Nous remercions l'Association pour le partage de notre église troglodytique et son président M Lapresle pour leur aide financière.

En 2023, les travaux de restauration des grilles de sécurité des vitraux seront entrepris afin de finaliser les travaux de rénovation et de sécurisation de l'église. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de monter sur les talus et de se suspendre aux grilles de protection.



## TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le programme de travaux de mise aux normes des compteurs d'eau accessibles depuis la voie publique se poursuit.

Afin de réduire au maximum les dépenses communales dans ce contexte inflationniste, cette année les travaux ont été effectués par Monsieur le Maire et l'agent technique communal pour la partie terrassement et par l'entreprise Baron pour la partie plomberie. Ce fût l'occasion de détecter et réparer des fuites présentes sur le réseau communal.

A ce jour plus de la moitié des compteurs sont extériorisés.

Nous vous rappelons que vous devez régulièrement contrôler vos installations notamment votre compteur d'eau afin de vous assurer de ne pas avoir une surconsommation due à une fuite d'eau.

En plus de vous éviter des dépenses supplémentaires, l'eau n'est pas une ressource inépuisable et il faut préserver notre planète.



## TABLES PIQUE-NIQUE

Nous remercions chaleureusement un de nos conseillers municipaux qui a, via son employeur, fait don à la commune de quatre tables de pique-nique. Ces dernières seront prochainement installées sur le territoire communal.

## Temps festifs et Loisirs



## TOURNAGE DE FILM

Notre commune a accueilli l'équipe de tournage du dernier film de **Martin Provost** qui a terminé le 18 octobre le tournage de Bonnard, Pierre et Marthe, son 8ème long métrage. Pierre Bonnard ne serait pas le peintre que tout le monde connaît sans l'énigmatique Marthe qui occupe plus d'un tiers de son œuvre. Maria Boursin, alias Marthe de Méligny, s'est fait passer pour une aristocrate italienne ruinée le jour où ils tombèrent fous amoureux l'un de l'autre. Elle ne savait pas encore qu'elle allait devenir le pilier d'une œuvre gigantesque, aujourd'hui considérée comme une des plus importantes du début du XXe siècle.





## JOURNÉES DU PATRIMOINE – EXPO PEINTURES – ART TERRITOIRE

Pour la deuxième année, les habitants et visiteurs ont pu profiter de l'exposition d'œuvres durant un mois. Les journées du patrimoine ont permis d'accueillir de nombreux visiteurs au sein de l'église qui ont pu profiter également de l'exposition de peintures confectionnées lors de la matinée peinture sur le motif.



## COMITE DES FETES

Le comité des fêtes cette année vous a proposé de multiples activités !

De la chasse aux œufs de Pâques, la fête des voisins, le feu de la St Jean le soir de la fête de la musique, la journée du patrimoine, le concours de pétanque, la soirée du Beaujolais, sans oublier l'événement de l'année qui leur a demandé beaucoup d'effort, nous voulons parler de leur premier vide grenier au Champ Monet. Ce projet était ambitieux, un défi qu'ils ont relevé avec succès et qu'ils renouveleront en 2023. A chaque événement, ils ont organisé un buffet barbecue, qui malgré une friteuse capricieuse, a été couronné d'un réel succès grâce à vous qui êtes venus nombreux et ils vous en remercient.

En 2023, la plupart des activités seront renouvelées et ils envisagent de vous en proposer de nouvelles.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Cette année à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, nous avons noté avec plaisir la présence de nombreux participants et avons été heureux d'accueillir 5 élèves de l'école de la Roche-Guyon avec leur directrice qui, après la lecture de lettres émouvantes d'anciens poilus, ont chanté l'hymne national.

Une collation bien chaude et réconfortante leur a été offerte ainsi qu'aux habitants présents à l'issue de la cérémonie.



## NOËL DES ENFANTS ET DES AINÉS

Cette année la Commission d'Action Sociale communale a pris la décision d'axer les festivités à destination des anciens les plus démunis, c'est pourquoi les critères d'attributions du colis des anciens ont été revus.



Cette volonté fait suite au contexte économique actuel et un manque d'engouement et d'appréciation de nombreux de nos anciens jusqu'ici bénéficiaires.

Malgré des ressources toujours plus mesurées nous avons réussi à fournir des cadeaux (fabriqués en France et respectueux de l'environnement) à nos enfants ainsi qu'un goûter spectacle. Nous regrettons que seulement 6 enfants de la commune et leurs parents se soient déplacés afin d'assister au goûter spectacle.

Nous remercions chaleureusement le Maire de Vienne en Arthies pour le prêt de la salle à titre gracieux.



13 Chemin de la Vallée  
95510 Vienne en Arthies

baptistelepaysagiste@gmail.com

Baptiste Ténégal : 06.78.60.88.33  
Lucie Desseroy: 06.74.18.86.19

Entretien espace vert - Petites créations - Elagage

**PAYSAGISTE**  
Entreprise Espace vert

Nicolas INNEMER  
06 72 41 80 02

2 impasse de l'Industrie  
27620 GASNY

## GARNIER STORES & FILS



**VOTRE PROJET  
NOTRE SAVOIR-FAIRE**

Vous souhaitez habiller votre terrasse d'un store extérieur, d'une pergola, rénover vos fenêtres, les volets ou toutes autres fermetures ?

CONTACTEZ-NOUS ET OBTENEZ VOTRE DEVIS GRATUITEMENT !

01.34.46.42.90

garnier-store@orange.fr

10 rue Gutemberg

95420 MAGNY-EN-VEXIN



Nathalie  
TANQUEREY

Agent général d'assurance

31 Rue Georges Herrewyn,  
78270 Bonnieres Sur Seine

01.30.93.05.54  
Agence.tanquerey@axa.fr



Nous sommes nés il y a un peu plus de 30 ans au cœur de la campagne parisienne, mêlant gastronomie et organisation aux petits oignons. Très vite, nous prenons des airs de start-up avec pour valeurs l'authenticité, l'engagement, la décontraction et la sincérité !



**GRAND CHEMIN**

TRAITEUR FAMILIAL ET AUTHENTIQUE

<http://grandchemin.fr/>

*Em*  
**Peinture Décoration  
Vitrerie Revêtements**

*Emmanuel Marie*

**Tél : 01 34 79 71 41  
Port : 06 25 53 26 19  
10, rue Paul Dauvergne  
95780 La Roche Guyon**

**E-mail : [e.marie95@orange.fr](mailto:e.marie95@orange.fr)**

**L'EPI ROYAL**

**BOULANGERIE ARTISANALE**  
**PÂTISSERIE**

OUVERT 7/7 Jours de 7h00 à 20h00

TEL : 01.30.42.33.26 / 06.58.17.48.95  
6 place de la Mairie – 95510 VETHEUIL

**GASNY**  
**CONTÔLE**  
**AUTOMOBILE**

[www.gasny-controle.securitest.fr](http://www.gasny-controle.securitest.fr)

Rte de Fourges - 27620 GASNY  
**02 32 52 11 69**

**objectifcode**  
PASSEZ L'EXAMEN **DU CODE DE LA ROUTE DANS NOTRE CENTRE !**  
Inscription en ligne sur [www.objectifcode.sgs.com](http://www.objectifcode.sgs.com)

**Fabrice GASTINE**

Menuisier - Ébéniste  
[fgastine@orange.fr](mailto:fgastine@orange.fr)

06 20 28 48 76  
50, route de Gasny  
95780 LA ROCHE GUYON

Menuiserie originale et ameublement sur mesure

**Depuis 1988, votre partenaire sécurité**

**CONFIGURATION & PRESTATIONS SUR  
MESURE D'ESPACES SECURISES**

*Devis gratuit et sans engagement*  
**02 32 51 77 00 | 06 09 31 71 84**  
[info@bruneau27.com](mailto:info@bruneau27.com)

Jean-Marie Bruneau | 31 rue du Puits  
27950 St Pierre d'Autils

**SPEED'ZA**

**Pizzas**  
**Burgers**  
**Tacos**

01 34 78 17 91

9,90€  
mardi, mercredi, jeudi,  
vendredi pizzas à emporter

Ouverture

Mardi : 18h-21h30

Mercredi, jeudi, dimanche : 11h/14h / 18h-21h30

Vendredi, samedi : 11h-14h / 18h-22h30

Fermeture : lundi toute la journée et mardi midi

5, grande rue  
95510 VETHEUIL

**GROUPAUTO**

**TOP GARAGE**

**TOP CARROSSERIE**

**SELF CAR CENTER**

1 Avenue du Val  
78520 LIMAY  
01.30.93.86.33  
[selfcarcenter@gmail.com](mailto:selfcarcenter@gmail.com)

Entretien & Réparation Multimarques  
Carrosserie, Peinture, Pare-brise Multimarques  
Vente de Véhicules Neufs et Occasions  
Location de véhicule de Tourisme & Utilitaire

# Informations pratiques



## RAPPELS

### Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9 h à 12 h      Jeudi : 14 h à 18 h      Samedi : 10 h à 12 h

Le Maire et les adjoints reçoivent le samedi matin ou sur rendez-vous pour la gestion des affaires courantes. Contactez le secrétariat pour les rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture.



### Urgences & secours :

- . SAMU : 15
- . Incendie et Secours : 18
- . Préfecture du Val d'Oise : 0 821 80 30 95
- . Gendarmerie : 01 34 46 88 88 (Magny-en-Vexin) – Urgence : 17

### Horaires déchetterie de Gasny :

Accès seulement sur présentation de votre vignette

#### Du 1er Avril au 31 Octobre

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

#### Du 1er novembre au 31 mars

Du lundi au samedi (fermée le mardi) : de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

**RAPPEL :** les déchets verts ne sont plus collectés (ni par le SMIRTOM ni par notre agent technique) et doivent être déposés à la déchetterie de Gasny.

### Horaires de travaux de jardinage et de bricolage avec matériels sonores (ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 20 09-297 DU 28/04/2009)

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

### Service des eaux :

Si vous déménagez, **il est impératif de prendre contact avec la mairie afin d'effectuer un relevé de votre compteur d'eau pour la clôture de votre abonnement.**

N'oubliez pas de protéger vos compteurs d'eau pendant la période hivernale.

Attention, une fuite d'eau n'est pas toujours visible, pensez à vérifier régulièrement votre compteur d'eau et ainsi déceler rapidement une consommation anormale.

**IMPORTANT :** le règlement des factures d'eau est à envoyer à la Trésorerie de Magny-en-Vexin et non à la mairie.

### Feux dans les jardins :

Suivant la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler à l'air libre en zones rurales des déchets verts et autres lorsqu'il existe un système de collecte et/ou une déchetterie.

ATTENTION, en cas de non-respect de la circulaire, la gendarmerie peut vous verbaliser.

### Annonceurs :

Nous tenons à remercier les artisans et commerçants annonceurs pour leur participation au bulletin communal. Nous vous invitons à faire confiance à leur expérience et leur savoir-faire. N'hésitez pas à les contacter ou à les rencontrer.